

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ Norske Skog Golbey modification des installations projet « BOX » (enquête publique)
- ⇒ **Budget Commune :**
 - Avenant n° 2 Lot n° 5 « Chauffage »
 - Acceptation de Dons et Legs
 - Admissions en non-valeur et Créances éteintes
 - décision modificative n° 2

INFORMATIONS DIVERSES

Convocation adressée le : 2 septembre 2021

Présents : MME Bernadette MARQUIS, MM. Dominique AZIER, Anthony BOULOUDNINE, Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER et Pierre VISSA

Absents :

Mme Virginie HIVERT donne procuration à M. Julien POTHIER
Mmes Amélie LAVALLÉE donne procuration à M. Pierre VISSA
M. Laurent VOIRY, excusé

Secrétaire: M. Julien POTHIER

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 8 juillet 2021.

Les membres du Conseil Municipal, approuvent, le compte rendu à l'unanimité.

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

Fête patronale

Le Conseil Municipal accepte l'ajout du point supplémentaire à l'unanimité des membres présents.

M. Dominique AZIER formule le souhait que les adjoints doivent donner une procuration en cas d'absent. Une discussion s'est ouverte sur le sujet. Mme Le Maire rappelle que cela peut engendrer des reports de délibérations.

N° DCM 31/2021	<u>NORSKE SKOG GOLBEY MODIFICATION SUR L'INSTALLATION DANS LE CADRE DU PROJET « BOX » SUR LE TERRITOIRE DE GOLBEY ET CHAVELOT</u>
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme le Maire donne lecture du courrier des services de la Préfecture sur la demande présentée par la Société Norske Skog Golbey en vue de modifier ses installations dans le cadre du projet « BOX », sur le territoire des communes de Golbey et Chavelot.

Nous sommes appelé à donner notre avis sur ce dossier pendant la période du 30 août jusqu'au 30 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **Emet un avis favorable** à la modification des installations liées du projet BOX de la Société Norske-Skog.

N° DCM 32/2021	<u>AVENANT N° 2 LOT N° 5 « CHAUFFAGE »</u> <u>TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT MAIRIE</u>
-------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la 2^{ème} consultation le marché passé selon procédure adaptée a été approuvé le 12 décembre 2019 et notifié le 9 janvier 2020 à l'entreprise Renaud Clim Service à Domèvre sur Avière pour un montant HT de 28 443.53 €.

L'ordre de service a été notifié le 9 janvier 2020 pour un début d'exécution au 13 janvier suivant.

Les travaux ont commencé et ont dû être interrompus suite à la crise sanitaire liée au COVID 19

Elle rappelle qu'un premier avenant au marché avait été pris pour la mise en place d'un drainage dans la chaufferie située au sous-sol du bâtiment mairie pour un montant H.T. de 950.16 € soit 1 140.19 € TTC représentant une augmentation de 3.34051%.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'avenant n° 2 au marché passé avec l'entreprise Renaud Clim Service dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du bâtiment mairie.

Cet avenant n° 2 concerne en particulier les travaux du lot n° 5 « Chauffage » il est nécessaire d'ajouter un coût supplémentaire pour la mise en place d'un extracteur de conduit de diamètre 100 mm et d'une pompe de relevage pour la chaufferie située au sous-sol du bâtiment mairie.

Son montant hors taxe est de 1 047.32 € soit 1 256.78 € TTC et représente une augmentation de 3.6821 % du montant H.T. par rapport au marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE l'avenant n° 2 du marché susvisé et autorise le Maire à signer ledit avenant.

M. Anthony LANGEVIN demande une information concernant les travaux au niveau des « Vélux » de l'appartement par l'entreprise Léonard. L'entreprise interviendra lorsque le temps le permettra.

N° DCM 33/2021	<u>ACCEPTATION DE DONS ET LEGS</u>
-------------------	------------------------------------

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le don de l'Association de Défense de la Rue du Savron à la commission d'Affaires Sociales de la commune, à savoir 73,53€

Vu les articles L 2242-1, L 2542-26 et L 2541-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Accepte le don de l'Association de Défense de la Rue du Savron à la Commission Affaires Sociales de la commune, d'un montant de 73,53 €

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents et actes y relatifs et lui donne pouvoirs à cet effet.

Pour information, un habitant de la rue, M. FRICOU, demande de passer dans la rue pour voir au niveau de la voirie car il y aurait une bosse en formation.

N° DCM 34/2021	<u>BUDGET COMMUNE 2021</u> <u>ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET DECISION MODIFICATIVE N° 2</u>
-------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mme le Maire fait part au conseil municipal que, face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, Madame l'Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques sollicite l'admission en non-valeur de titres émis.

Budget Commune 2009, 2010, 2011, 2012 2013, 2018 et 2019 : Le montant global de ces créances est de 1 458.32 €. Les motifs évoqués par la trésorerie sont les suivants :

Exercice	Montant restant à recouvrer	Motif
2009	175.25 €	<i>Combinaison infructueuse d'actes (SATD employeur négatives, SATD bancaire positive sans provision, PV de carence).</i>
2010	186.25 €	
2011	191.26 €	
2012	355.49 €	
2013	238.08 €	
2018	36.57 €	<i>Combinaison infructueuse d'actes (phase huissier facultative, SATD bancaire positive sans provision)</i>
2019	275.12 €	
	1 458.32 €	

Mme le Maire propose en conséquence d'admettre en non-valeur ces titres non recouverts. Il y a lieu de transférer la somme de 1 458.32 € de la manière suivante :

Fonctionnement Dépenses

022 « dépenses imprévues » :

- 1 458.32 €

6541 « Créance admise en non-valeur » :

+ 1 458.32 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE

- l'admission en non-valeur citées ci-dessus et la décision modificative n° 2 relative au budget commune.

Anthony LANGEVIN demande que les modalités de paiement de la garderie soient étudiées afin d'éviter des impayés.

N° DCM 35/2021	<u>BUDGET COMMUNE 2021</u> <u>FETE PATRONALE</u>
-------------------	-------------------------------------------------------------------

Mme le Maire rappelle les délibérations prises en 2014 et 2016 acceptants l'indemnisation des forains à hauteur de 100 € par animation ou manège déployé dans la limite de 200 € maximum.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de prendre une délibération reprenant les mêmes termes pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Madame le Maire propose de continuer le versement aux forains présents à la fête patronale faire un essai pour cette année et de verser aux forains qui répondraient présents une somme de 100 € par animation ou manège déployé dans la limite de 200 € maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTE

- la proposition de verser aux forains présents la somme de 100 €/animation ou manège installé dans la limite de 200 € maximum.
- la proposition d'une délibération annuelle.

INFORMATIONS DIVERSES :

PLANNING DU WEEK END DU 11 ET 12 SEPTEMBRE 2021

- **Samedi 11 septembre** : fête patronale de 17h à 23h
- **Dimanche 12 septembre** :
 - o Inauguration de la borne du serment Koufra à 9h (installation à 7h30 – Dominique, Julien, Mr Larrière pour la circulation)
 - Prévoir l'arrêté pour interdire le stationnement sur la Place de l'église
 - Maitre de cérémonie : Anthony BOULOUDNINE
 - Reportage photos : Mr MARTIN (Association Voie de la 2^{ème} DB)
 - Reportage vidéo : Mr RIVAT
 -
 - o Cérémonie en honneur aux mamans de l'année à 11h
 - o Balade théâtrale des jolies mômes à 15h
 - o Repas du midi offert par la commune (Mme le Maire et M. le 1^{er} Adjoint participeront au déjeuner avec les artistes).

EXPOSITION MARECHAL LECLERC DE HAUTE CLOQUE

Exposition gratuite visible en salle polyvalente le :

- Vendredi 10 septembre de 16h à 19h
- Samedi 11 septembre de 14h à 22h
- Dimanche 12 septembre de 10h à 12h et de 14h à 19h

DROIT DE PREEMPTION

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les 4 dossiers exposés par Mme le Maire (vente de terrains situés dans le lotissement privé en sortant du village *et une maison dans le milieu du village*).

CERTIFICAT D'URBANISME :

Une personne sollicite un CU suite une préemption réalisée par la SAFER à des fins agricoles. Existe-t-il une clause de non constructibilité dans le contrat passé entre cette personne et la SAFER ?

ACCORD SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES

Une subvention de 2 201 € soit 16 % du montant des travaux (13 759 € H.T.) est accordée par le CD88 à la commune pour les travaux d'éclairage public à venir rue d'Oncourt et à Perrey. Le projet est subventionné à 70%.

TRAVAUX ENERGETIQUES BATIMENT MAIRIE

- Réunion de réception des travaux jeudi 9 septembre
- Quelques travaux restent à finir concernant le lot n° 5 « Chauffage »

EMPLOYES COMMUNAUX

Mme le Maire informe que deux employés communaux ne sont pas vaccinés et que Sylvie ne peut plus tenir la permanence de la médiathèque (passe sanitaire obligatoire).

Une réflexion doit être menée sur le contrat à durée déterminée de Philippe.

VOYE DE CHAVELOT

M. Dominique AZIER informe qu'il a eu une discussion à M. TIHAY concernant les arbres qui doivent être abattus pour la réalisation de la voie de retournement Voye de Chavelot.

Il a été décidé que les travaux réalisés par l'entreprise TIHAY serait une opération blanche pour la commune à savoir que les petits arbres seraient mis en ballot pour être vendus l'année prochaine par la commune et qu'il garderait deux trois arbres pour lui.

Il est décidé de confier les travaux de la place de retournement et de renforcement du chemin à l'entreprise Valdenaire pour un montant de 23 550 € (TTC). La commune n'a pas reçu de retour du CD88 suite au dépôt du dossier de demande de subvention au mois de juillet.

TRACTEUR

M. Dominique AZIER informe que le micro tracteur aurait besoin d'une révision complète.

Mme le Maire lui demande de faire des demandes de devis auprès des entreprises.

Travaux rue de l'Avière EUROVIA

Suite à plusieurs relances, l'entreprise EUROVIA balayera les graviers laissés sur le bas-côté dans les jours à venir. La commune attend toujours la livraison gracieuse des 2 camions de fraisat.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC (SDEV)

- Réunion du 13 septembre 2021 : sondage des réseaux rue des Rappes avec le maître d'œuvre et l'entreprise SOTRECA
 - o Diffuser le compte-rendu de la réunion de juillet aux membres de la commission,
 - o Travaux programmés vers la mi-septembre,
 - o Demande de raccordement effectué auprès d'ENEDIS.

AMENAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE

Réunion publique du 7 septembre seulement 5 personnes étaient présentes

Prochaine réunion le 20 septembre à 18h avec les élus et partenaires du projet (Région, Etat, Département, CAE)

Validation du projet et plan de financement lors du prochain conseil municipal d'octobre (dépôt des demandes de subvention dans la foulée)

MODIFICATION DU PLU

Une réunion de la commission urbanisme – travaux est programmée le vendredi 8 octobre à 14h.

ACCIDENT CARREFOUR RUE DES FRERES MOUROT / RUE PRINCIPALE

Une décision est prise de retirer la plainte de la commune sous réserve du paiement de la réparation du poteau par le fautif (environ 120€ sans compter le temps de travail de l'employé communal).

CIMETIERE AMERICAIN « LE QUEQUEMENT » A DINOZE

Une cérémonie est prévue le 25 septembre 2021 avec une délégation américaine.

Rendez-vous le mercredi 6 octobre 2021 à 14h30 pour la commémoration et une visite guidée

NEWSLETTER

Mme Le Maire informe le souhait qu'une lettre information soit distribuée aux habitants pour fin du mois..

Séance levée à 23 H 00